

L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL ET LA FINANCE ISLAMIQUE: DES MOTIVATIONS PARTAGÉES

*AMZIL Leila, Ecole Nationale de Commerce et de Gestion,
Université Ibnou Zohr, Maroc ;leilaamzil@hotmail.com*

Mots clés : Entrepreneuriat social, finance islamique, modes de financement.

Résumé : Si la majorité, voir la totalité, des définitions de l'entrepreneuriat social s'attèlent à la définir comme une initiative privée visant l'intérêt collectif, adoptant une approche entrepreneuriale pour satisfaire des objectifs économiques (la production des biens et services) et des objectifs sociaux (lutter contre l'exclusion social , le chômage ...) , sans chercher un profit maximal. Dans une logique de respect de l'éthique et les croyances .De même, l'éradication de la pauvreté, la justice socio économique et la répartition équitable des richesses sont parmi les principaux objectifs de l'islam. Ainsi, l'entrepreneuriat social essaye de répondre aux mêmes problématiques auxquelles l'islam à depuis fort longtemps essaye de résoudre. Dans cette logique l'islam comporte les solutions aux problèmes de l'ES. Dans notre papier, nous allons essayer de présenter l'apport la finance islamique dans l'atteinte des objectifs de l'islam et de l'entrepreneuriat social.

Keywords : Social Entrepreneurship, Islamic finance, financing methods.

Abstract : If the majority, see the entirety definitions of social entrepreneurship are endeavoring to define it as a private initiative aiming the collective interest, adopting an entrepreneurial approach to satisfy economical objectives (the production of the goods and services) and social objectives (the fight against the social exclusion, the unemployment ...), without looking for a maximum profit. In a logic of respect of ethics and beliefs. Similarly, the eradication of poverty, socio-economic justice and equitable distribution of wealths are among the principal objectives of the Islam. Thus, social entrepreneurship tries to reply to the same issues to which ones the Islam has long been trying to solve. In this sense Islam has the solutions to the problems of ES. In our paper, we will try to present the contribution of Islamic finance in the achievement of the objectives of both Islam and social entrepreneurship.

1 .INTRODUCTION

Ces dernières années, l'émergence de l'intérêt social est devenu primordial dans toutes les économies et politiques gouvernementales. L'entrepreneuriat joue un rôle de premier plan dans le développement économique, principalement par la création de nouveaux emplois (Davis 2002; Haugh 2007). En plus du développement économique, l'apparition d'une nouvelle forme d'entrepreneuriat vise La création de valeur « sociale » autre que la valeur escomptée par l'entrepreneuriat traditionnel.

A travers sa mobilisation des citoyens, l'entrepreneuriat social cherche à trouver des réponses innovantes aux besoins insatisfaits et de contribuer

quotidiennement à l'amélioration du paysage de la société.

Pas loin des principes de l'Islam et la Sharia (ensemble des règles morales et pénales qui régissent la vie d'un musulman qui proviennent du Coran et de la Sunna), qui depuis des centaines d'années a régi l'ensemble des comportements de l'individu – Musulman- y compris ceux concernant le volet économique.

Les principes de la finance islamique font de cette dernière une finance purement entrepreneuriale. En effet, l'interdiction du Riba –usure et intérêt – permet

de dénier toute sorte de spéculation et de rente. La richesse doit être créée suite à un travail visant à engendrer une valeur ajoutée et non pas avec un enrichissement reposant le travail des autres et le nantissement. C'est dans l'intérêt global de la société que s'inscrivent les règles de la finance islamique qui est vu comme une alternative innovante permettant d'encourager l'initiative entrepreneuriale en proposant des modes de financement permettant aux entrepreneurs sociaux de dépasser les facteurs de

2. L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL: MOTIVATIONS ET FINALITES

Selon l'Organisation de Coopération et de développement Economiques OCDE, l'entrepreneuriat social désigne "toute activité privée d'intérêt général, organisée à partir d'une démarche entrepreneuriale et n'ayant pas comme raison principale la maximisation des profits mais la satisfaction de certains objectifs économiques et sociaux, ainsi que la capacité de mettre en place, dans la production de biens et de services, des solutions innovantes aux problèmes de l'exclusion et du chômage".

Par ailleurs, Mair et Marti (2006) définissent l'entrepreneuriat social comme un processus qui consiste en l'utilisation innovante et la combinaison de ressources afin d'explorer et d'exploiter des opportunités visant à catalyser un changement social en pourvoyant aux besoins humains basiques d'une manière durable.

Cependant, en ce qui concerne la pratique de l'entrepreneuriat social Peredo et McLean (2006) trouvent qu'il est exercé lorsque un certains nombre d'individus ou de groupes se mettent d'accord sur un objectif visant la création de la valeur social et la poursuite de cet objectif en associant quatre éléments essentiels à savoir :

- La reconnaissance et l'exploitation d'opportunités pour créer cette valeur
- L'innovation
- La tolérance au risque
- Le refus d'accepter les limites des ressources disponibles

L'entrepreneur social est défini par Bacq.S. et Janssen. F. (2008) comme: " un individu visionnaire, dont l'objectif premier n'est pas de faire du profit mais de créer de la valeur sociale, capable à la fois de saisir et d'exploiter les opportunités qui se présentent à lui, de rassembler les ressources nécessaires à la conduite de sa mission sociale, et de trouver des solutions innovantes aux problèmes sociaux de sa communauté non traités par le système en place."

blocage empêchant leur lancement dans la vie entrepreneuriale.

L'objectif visé par cette communication est de clarifier dans un premier temps les deux concepts: Entrepreneuriat social et Finance islamique. Puis, dans un deuxième temps nous entamons l'apport de la finance islamique à l'entrepreneuriat social en matière de financement.

Ainsi, l'entrepreneur social s'engage pour obtenir une rentabilité sociale générée à long terme, plutôt que des gains financiers atteints à court terme et considère le profit comme un moyen mis au service des gens pour être réinvesti ultérieurement dans du profit futur (Omrane.A. et Al , 2011).

En effet, Gouil (1999) observe que la vision des entrepreneurs sociaux est animée par un quadruple système de motivations : une motivation qui relève de la compassion, de l'amour et de la sensibilité qui autorise à être touché par la souffrance d'autrui, une deuxième motivation relative à l'humanisme et véhiculant le respect des droits humains tels que l'autonomie, le respect de la dignité..., une troisième motivation plutôt politique visant l'édifice d'une société plus juste et plus solidaire, et enfin une quatrième motivation plus triviale liée au développement de compétences en « relations et dialogues sociaux ».

Paradas (2007) a souligné le rôle que jouent les croyances de l'individu, notamment liées à sa composante affective, dans le développement d'un entrepreneur socialement responsable, capable de mentaliser le risque.

Toutefois, il indispensable de mentionner la structure régissant l'action et les acteurs de l'entrepreneuriat social. Le réseau EMES « European Research Network » (2006), donne une définition à l'entreprise sociale comme étant : "une organisation avec un but explicite de bénéfice pour la communauté, initiées par un groupe de citoyens et dans lesquelles l'intérêt matériel des investisseurs est sujets à des limites ". Les entreprises ne peuvent être dotées de titre « socialement entrepreneuriales » que si elles satisfassent trois éléments selon Weerawardena et Mort (2006) :

- Entreprendre des stratégies de positionnement de valeur
- Saisir une position proactive
- Apporter un service supérieur maximisant la création de valeur sociale.

3. LA FINANCE ISLAMIQUE: LA RAISON D'ETRE

L'éradication de la pauvreté, la justice socio économique et la répartition équitable des richesses sont parmi les principaux objectifs de l'islam. Selon Chapra (1997), Siddiqui (2004), Khan (1997), Naqvi (1994) et Ahmed (2007), le système financier islamique doit contribuer à la réalisation de ces objectifs de l'islam.

Chapra (1997) explique que les objectifs du système financier islamique doivent se baser sur les systèmes de valeurs spirituelles et de fraternité humaines. Ces objectifs doivent s'inscrire dans la réalisation des objectifs de la Charia Maqassid Charia défini par Abul Hamid Al-Ghazali (1058-1111): " Le but de la Charia est la promotion du bien-être des gens, qui consiste à préserver leur foi (din), leur âme (nafs), leur intellect (al-aql), leur progéniture (nasl) et leurs biens (māl). Tout ce qui garantit la préservation de ces cinq intérêts est souhaitable, et tout ce qui leur nuit est un mal qu'il faut chasser ", (Chapra, 2000).

Chapra, (2000) met en exergue l'interaction et la codépendance qui existe entre ces objectifs Maqassid à travers lesquels l'islam propose un modèle de responsabilité social pertinent et plus approfondi que le modèle proposé par les théories économiques classiques (Forget, 2009). En effet, les principes moraux et éthiques issus du Coran et de la Sunna, sont plus durables et absolus. Ils constituent ainsi, du point de vue islamique, de meilleures directives pour les sociétés qui veulent prospérer tout en se montrant socialement responsables

La croissance économique et l'accroissement de la richesse matérielle sont parfaitement compatibles avec la vision islamique du monde. Cependant, cette recherche d'une plus grande richesse matérielle doit respecter l'éthique islamique et être compatible avec non seulement les normes prescrites par la Charia mais surtout avec les finalités ultimes de l'islam Maqassid (Chapra, 2000 et Saadallah, 2012).

Le système financier islamique doit respecter ces finalités. Khan (1997) explique qu'un système financier qui se veut islamique doit "prendre soin de ceux qui ne peuvent pas être pris en charge par le marché, qui ne peuvent pas faire face aux forces économiques ou qui n'ont pas accès aux moyens financiers qui leur permettraient d'exploiter les possibilités économiques autour d'eux"(traduit de l'anglais, Khan 1997, pp. 12-13)

Pour atteindre ces objectifs, les banques islamiques ont été créées. Ces dernières sont définies lors du congrès des banques islamiques organisé par l'Association Internationale des Banques Islamiques AIBI, en 1979, comme suit : " la banque islamique est une institution bancaire qui collecte des fonds et les utilise sur la base de la Charia islamique, dans le but de fonder une société solidaire et de réaliser une certaine justice dans la répartition des richesses".

La finance islamique, et les banques islamiques, reposent sur un ensemble de règles. Ces règles résident dans certaines interdictions, dont notamment : La prohibition de l'intérêt, l'interdiction de l'incertitude Maysir, l'interdiction de la spéculation Gharar et l'interdiction des activités illicites Haram.

La finance islamique ne se réduit pas à cette énumération négative d'interdictions. L'islam propose un système financier basé sur le principe de partage des profits mais aussi des pertes, le principe de tangibilité à travers l'asset backing, le principe de transparence en rejetant l'incertitude, le principe de mérite et d'utilité en créant de la valeur ajoutée et le principe d'éthique.

4. LA FINANCE ISLAMIQUE:DES MODES DE FINANCEMENT ADAPTES A L'ENTREPRENEUR SOCIAL

Le financement est le souci majeur de l'entrepreneur social. Les financeurs classiques se montrent très réticents à investir dans des entreprises sociales, dont ils ne comprennent pas le modèle économique et social.

Wittkowski,D (2012) explique que les entrepreneurs sociaux font face à des difficultés de financement. En Effet, les capitaux propres ne peuvent constituer la seule source de financement de l'entreprise sociale. L'entrepreneur social doit bénéficier de moyens financiers spécifiques, avec des conditions souples qui lui permettront d'accéder à du capital patient et aux coûts peu élevés en établissant des contacts efficaces avec des bailleurs de fonds éthiques et socialement responsables.

Pour répondre aux objectifs définis par la loi islamique charia, la finance islamique est tenue d'accompagner des investissements aux objectifs sociaux.

Dusuki (2008) explique que les finalités des actionnaires et des déposants aux banques islamiques ne sont pas seulement lucratives, mais visent également la contribution au bien-être social de la communauté et la promotion de projets de développement durable.

Les produits financiers islamiques ont été conçus dans ce sens. Les modes de financement islamiques participatifs sont très encouragés et sont considérés comme véritable levier de développement et moyen de financement de l'économie réelle (Chapra, 1997).

4.1. Les Modes de Financement Islamique de Type Participatif

Ces opérations consistent en la mise en place de partenariats. Ces produits sont plus assimilables à des opérations de capital risque de type *private equity*. Les titulaires de comptes d'investissement sont assimilés à des actionnaires de la banque islamique dont ses activités doivent se baser essentiellement sur des opérations d'investissement réelles. Le principe de 3P (Partage des Profits ou des Pertes) se concrétise essentiellement à travers deux types de contrats qui répondent pleinement aux exigences de la Charia et qui sont les contrats de Moudaraba et Mousharaka. Il s'agit de transactions où les parties impliquées partagent les pertes et les profits des activités dans lesquelles elles s'engagent.

4.1.1. La Moudaraba

Selon la banque Islamique de Développement BID définit la Moudaraba est "une forme de partenariat où une partie apporte les fonds et l'autre (moudarib) l'expérience et la gestion. Le bénéfice réalisé est partagé entre les deux partenaires sur une base convenue d'avance, mais les pertes en capital sont assumées par le seul bailleur de fonds»

Il s'agit d'une forme d'association entre le capital financier d'une part et le travail de l'autre. La gestion de l'affaire est totalement entre les mains du promoteur. Les profits sont partagés entre les deux parties suivant des proportions agréées d'avance, alors que la perte sur le capital est à la charge de l'apporteur du capital.

La moudharaba est une rencontre entre deux parties qui possèdent des formes de richesse complémentaires "le travail et l'argent". Elle renferme un potentiel d'utilisation comme moyen de financement de l'entrepreneuriat social puisqu'elle permettrait d'avancer à l'entrepreneur social au besoin de

ressources financières les fonds nécessaires à son activité tout en répondant aux besoins éthiques et religieux de l'apporteur du capital.

4.1.2. La Moucharaka

La moucharaka est la participation de deux ou plusieurs parties au capital d'une même affaire. Chaque partenaire a le droit d'intervenir directement dans la gestion de l'affaire; les bénéfices nets étant partagés suivant des proportions préalablement agréées et les pertes supportés au prorata de la contribution de chacun au capital.

Le potentiel de financement de la moucharaka pour l'entrepreneur social est évident. Elle permet de mobiliser des fonds nécessaires à la création d'une entreprise ou à son expansion ou bien à financer une opération spécifique tout en assurant le partage des pertes et des profits par le promoteur et le financier.

4.1.3. La Moucharka Définitive

Il s'agit d'une des formes de la moucharaka où la banque participe partiellement au financement d'un projet donné.

Elle devient, en conséquence partenaire à part entière dans le projet, c'est-à-dire a le droit comme toute autre société dans la gestion, dans la supervision et dans la répartition des bénéfices et pertes selon les lois régissant la moucharaka. Dans ce genre de situation, chaque partenaire se contentera de sa part comme définie au début par le contrat de la moucharaka jusqu'à la date de terminaison du contrat si elle a été fixée par le contrat; ou bien jusqu'à la fin de la période du projet. Nous distinguerons deux types de moucharaka permanente. Le premier est le financement de la participation permanente et illimitée dans le temps : ce type de moucharaka est lié au projet qui va se financer par lui-même. La banque est partenaire à part entière tant que le projet existe et fonctionne. Le financement de la participation permanente limitée dans le temps : ce type de financement de la participation est permanent dans le sens des droits de propriété et des droits qui en découlent du contrat de la moucharaka. Cependant, il diffère de la version précédente dans le sens qu'il incarne une clause spécifique à la période de financement d'un projet agricole limité par exemple par la saison de vendange, ou bien participe à une opération financière contrainte à une période donnée. Dans la moucharaka permanente et limitée dans le temps, les droits et obligations de chaque associé sont fixes. La moucharaka est dénommée limitée dans le temps (*Muntahiya*) parce que les associés ont exprimé d'une manière formelle et

explicite dans le contrat la fin de la période de leur liaison.

4.1.4 .La Moucharaka décroissante (Diminishing Musharaka;Al Moucharaka Al-Mutanakissa)

Ce type de moucharaka est une forme spéciale de la moucharaka qui va aboutir à la possession du projet par le client. Il opère de la façon suivante. La mutuelle participe en tant que partenaire financier dans le financement d'un projet donné. Un contrat est signé entre la mutuelle et le client où la mutuelle recevra un pourcentage des profits en tant qu'associé. Cependant, le contrat spécifie qu'une partie des revenus nettes du projet sera allouée au paiement du capital principal avancé par la banque. Le client recevra le reste. Avec cette méthode, les droits de propriétés de la banque vont progressivement diminuer et le client deviendra à la fin du contrat le propriétaire final du projet.

4.1.5. La Mouzaraâ et la Moussakat

Il s'agit d'un contrat d'association entre le capital (terre agricoles, nues ou plantées) et le travail. Elles s'apparentent ainsi à la moudharaba.

Comme la moushakara, les partenaires apportent les fonds, mais seulement l'un d'eux dispose de la charge de la gestion du projet. Concrètement, les Banques Islamiques ont développé la moushakara mutanaquissa qui consiste à participer au financement de l'acquisition notamment d'un bien immobilier (d'habitation). Une grande partie des fonds (90%) est apportée par la banque et le reste (10%) par le particulier. Le remboursement obéit à un tableau d'amortissement qui comprend, outre le capital principal, les bénéfices tirés par la banque pour cette opération dernière, le travailleur est aussi libre de prendre les décisions de gestion sans intervention du propriétaire de la terre. Mais à la différence de la moudharaba, c'est le produit (grains ou fruits) qui fait l'objet de partage entre les deux parties et non le profit net. La fonction de financement de ces deux transactions n'est pas évidente à priori, puisque l'association ne fait intervenir que des immobilisations et du travail et qu'elles n'impliquent pas un transfert de ressources financières. Cependant, il est possible d'y voir un acte de financement de deux points de vue différents.

Selon un premier point de vue, cette formule d'association permet au propriétaire de reporter à la date de la récolte le paiement des charges de production (salaires, prix des intrants, coût d'utilisation des équipements, etc.). Il y a de ce point de vue financement accordé par le "travailleur" au profit du propriétaire. Selon l'autre point de vue, le propriétaire

aurait pu louer la terre au "travailleur et encaisser immédiatement le loyer. L'adoption de la formule mouzaraâ ou moussakat équivaut alors à un financement accordé par le propriétaire au profit du "travailleur".

4.2. Les Modes de Financement de type Crédit

4.2.1. La Morabaha

La Mourabaha est un contrat de vente au prix de revient majoré d'une marge bénéficiaire connue et convenue entre l'acheteur et le vendeur. Le paiement est réglé dans un délai convenu, soit en plusieurs versements ou en un paiement unique. Le vendeur supporte les risques liés aux marchandises en sa possession jusqu'à ce qu'ils soient livrés à l'acheteur.

4.2.2. La Vente "Salam"

C'est une vente à crédit mais à l'envers, le prix étant payé au comptant alors que la marchandise vendue n'est délivrée que plus tard. Elle constitue un moyen adéquat de financement des intrants de production.

Cependant, la banque qui voudrait limiter au maximum son intervention directe dans l'activité commerciale proprement dite, devrait utiliser la vente "salam" dans le cadre d'un montage financier où elle n'achèterait "salam" que sur la base d'une promesse préalable d'achat de la même marchandise.

4.2.3. L'Ijarah

C'est le crédit-bail. Il s'agit aussi d'une vente à crédit mais qui porte sur les services rendus par un équipement.

Souvent, la location est assortie d'une promesse de vente de l'équipement loué à la fin de la période de location. Elle prend alors le nom d'ijarah-wa-iqtinâ.

4.2.4. L'Istisnâ

L'istisnâ est un contrat pour financer au sociétaire un actif non-existant, qui sera fabriqué ou construit selon les spécifications du destinataire, et livré à une date future définie, à un prix prédéterminé.

C'est un contrat où un entrepreneur accepte de produire et de livrer, à un prix donné et une date future définie, un actif bien décrit (construction, confection, travaux d'amélioration) conformément aux spécifications. L'institution paye l'entrepreneur selon l'accord convenu, le sociétaire rembourse

progressivement l'institution le coût supporté plus une marge.

4.2.5. La Joâla

Le contrat joâla porte sur l'accomplissement d'une tâche bien déterminée contre le paiement d'une certaine rémunération. La joâla ne remplit une fonction de financement que si le paiement est différé par rapport à l'effort fourni pour accomplir la tâche.

Les banques islamiques peuvent collecter des ressources financières sur la base de la joâla et recevoir ainsi des commissions contre l'investissement de ces ressources pour le compte des déposants. Elles peuvent aussi recourir à cette technique pour rendre des services à leur clientèle.

4.3. Les Modes de Financements basés sur les dons et la Charité (Ihsan)

L'islam a prévu un système de sécurité sociale basé sur la Zaakt et la charité. La Zakat est un devoir religieux et les actes de charité peuvent prendre plusieurs formes, à savoir : la Sadaqa, les donations al-Hibat, les prêts sans intérêts Qard hassan, les dons al-Maniha, le Waqf, etc. (Elkettani, 1997 et Kahf, 1997).

4.3.1. La Zakat

La Zakat est un devoir religieux ayant une portée sociale et servant à purifier les Hommes. Elle constitue un système économique complet visant à protéger la dignité de l'individu au sein de sa société, à réaliser une meilleure satisfaction des besoins matériels ainsi qu'à instaurer le plein emploi dans une économie dynamique et évolutive.

En tant que troisième pilier de l'Islam, la Zakat peut être considérée comme une institution centrale du système économique islamique sans laquelle, ce dernier ne pourrait pas atteindre entièrement ses objectifs tels que stipulés par le Coran et la Sunna. Il s'agit d'un prélèvement sur toutes les richesses productives ou susceptibles d'être productives, destinées spécifiquement à huit catégories sociales dans le besoin, et particulièrement aux pauvres et aux nécessiteux.

Elkettani (1997a) classe la Zakat dans la catégorie de l'investissement social de part la destination de ses fonds.

Il distingue l'originalité de la Zakat à travers trois dimensions. La dimension morale où la Zakat est une forme d'épuration de l'argent productif. Socialement, la Zakat est un acte de solidarité sociale et un moyen

de redistribution du produit national au profit des pauvres et nécessiteux. Economiquement, c'est une réinjection du surplus social dans le circuit économique, stimulant la demande et particulièrement, la demande des produits de première nécessité, puisqu'elle est destinée en premier lieu aux nécessiteux.

Si l'attribution de la Zakat ne peut faire l'objet de nouvelles interprétations, dans la mesure où elle est clairement désignée dans le Coran, la collecte des ressources Zakataires et leur canalisation vers des emplois judicieux en faisant usage des techniques modernes en matière d'investissement fait l'objet de plusieurs discussions.

En effet, Feddad (1997) explique que les fonds zakataires peuvent être placés dans de projets d'investissement rentables.

Ce point a été confirmé par la résolution du conseil du fiqh islamique (résolution n°3, session 1986): " Il est permis, pour le principe, de fructifier les fonds zakataires dans des projets d'investissement qui finiront par être appropriés par les attributaires de la

Zakat, ou affiliés à l'organisme légal chargé de la collecte et de la distribution de la Zakat, mais à condition de satisfaire en premier lieu les besoins essentiels immédiats des nécessiteux et de produire les garanties suffisantes pour se prémunir contre les pertes éventuelles".

Elkettani (1997a) explique que les investissements sociaux, entre autres les coopératives, s'intègrent parfaitement à la zakat. En effet, les investissements sociaux peuvent être cofinancés par la zakat, et participeront à leur tour aux fonds zakataire dans la mesure où leur production est assujéti à la zakat.

Feddad (1997) explique également que les organisations de bienfaisance et les associations caritatives chargées de servir les pauvres et les nécessiteux peuvent bénéficier de l'assistance des fonds zakataires car dans ce cas les attributaires ne sont pas les associations elles-mêmes, mais les pauvres et les besogneux cités sur la liste de ces associations.

La Zakat est de plus en plus déployés dans les projets de développement qui visent à "autonomiser les pauvres à s'aider eux-mêmes." (El-Daly, 2007)

4.3.2. Le Waqf

Le Waqf signifie étymologiquement « l'emprisonnement d'un bien légué dans le but de l'exploiter à des fins autres que son propre usage ».

c'est l'immobilisation d'un bien pour le faire fructifier et en donner le bénéfice aux nécessiteux.

En d'autres termes, le Waqf est une aumône continue sadaqa Jariya dont les récompenses, l'utilité et les effets qui en découlent augmentent durant la vie du donateur et continuent après sa mort.

Elkettani (1997b) distingue le Waqf selon deux types. Une distinction selon la nature; le Waqf foncier Waqf Aqar ou capital fixe et le Waqf liquide Waqf Manqoul ou capital circulant; et une distinction selon la finalité : le Waqf de bienfaisance Waqf Khaïri et le Waqf de descendance Waqf Ahli. Bendjilali (1997) ajoute une troisième forme le Waqf mixte : c'est la combinaison entre les deux formes précédentes du Waqf.

Selon Kahf(1997), l'affectation des ressources du Waqf doit obéir à des objectifs aussi bien économiques que sociaux.

4.3.3. Le Crédit Sans Intérêt Qard Hasan

Le qard hassan est un prêt de bienveillance que l'on rembourse à l'échéance agréée sans intérêt ni part de profit ou perte dans l'affaire. Disponible de manière limitée et pour des périodes courtes, généralement pour le financement de petites affaires ou pour le soulagement de difficultés personnelles telles qu'un décès, des études, etc.

Le qard hassan suscite un grand intérêt de la part des juristes musulmans et est considéré comme une forme de sadaqa.

Chapra (1997) insiste sur l'importance du qard hassan comme base de la microfinance islamique afin d'empêcher l'exclusion financière d'importants segments de la population.

5. CONCLUSION

Comme il a été mentionné tout au long de ce papier, l'entrepreneuriat social ainsi que la finance islamique représentent deux concepts qui sont en émergence. Le défi majeur qui se présente face à ces deux notions est la non connaissance des tiers de leur définition exacte.

Etant donné, les entreprises sociales ont besoin d'adopter une culture innovatrice et proactive afin d'être dynamique pour prévoir les changements souhaités par la société.

Cependant, en l'absence de support réel en matière financière aux entrepreneurs sociaux, il y a donc lieu

pour les banques islamiques de cibler cette tranche d'entrepreneurs tout en proposant une variété de choix de mode de financement de type participatif, crédit ou encore un financement basé sur les dons et la charité.

La contrainte à laquelle le système financier islamique doit faire face est d'innover en matière de prise de risque au lieu de recourir de façon classique à la recherche de leur sécurité dans les placements de leurs fonds.

RÉFÉRENCES

- Ahmed.H., (2004), "Role of Zakah and Awqaf in Poverty Alleviation", Occasional Paper No. 8, Islamic Research and Training Institute, Islamic Development Bank, Jeddah.
- Ahmed.H., (2007), " Waqf based microfinance: Realising the social role of Islamic Finance", Papier présenté lors du séminaire international "Integrating Awqaf in the Islamic Financial Sector", 6-7 Mars 2007m Singapour.
- Attia.M., (2011), "Islamic Approaches to Development: A case study of Zakat, Sadaqa and Qard al Hassan in Contemporary Egypt", 8th International Conference on Islamic Economics and Finance.
- Bacq.S. et Janssen.F. (2008), "Définition de l'entrepreneuriat social : revue de la littérature selon les critères géographique et thématique", Association Internationale de Recherche en Entrepreneuriat et PME, 9èmeCIFEPME à Louvain La-Neuve, <http://web.hec.ca/airepme>.
- Bendjilali.B., (1997), "Les formes contemporaines du Waqf", papier présenté au Séminaire de l'Institut Islamique de Recherche et de Formation de la Banque Islamique de Développement, Bénin 25-31 Mai 1997.
- Brouard.F., (2007), "Réflexions sur l'entrepreneuriat social", Spott School of Business Carleton University.
- Cannon.C. (2000), "Charity for profit: how the new social entrepreneurs are creating good by sharing wealth", National Journal, 16 Juin, pp. 1894-1904.
- Chapra.U., (1997), " vers un Système monétaire Juste", Institut Islamique de Recherche et de Formation de la Banque Islamique de Développement, Série de traduction des travaux en Economie Islamique N° 10.
- Chapra. U., (2000), "The Future of Economics: An Islamic Perspective", The Islamic foundation, Leicester, UK.
- Chong B. S., Liu M.H., (2009), "Islamic Banking: interest free or interest based? ", Pacific Basin Finance Journal, N°17, pp 125-144.
- Davis, S. (2002), "Social Entrepreneurship: Towards an Entrepreneurial Culture for Social and Economic Development" / "L'entrepreneuriat social : Vers une culture entrepreneuriale propice au développement économique et social", Youth Employment Summit / Sommet de l'emploi des jeunes, September 7-11, p 34.
- Dhareer, Siddiq al, (1997), "Al-Gharar in Contracts and its Effects on Contemporary Transactions", Jeddah: Islamic Research and Training Institute.

- Dusuki.A.W, (2008), Understanding the objectives of Islamic banking: a survey of stakeholders' perspectives", *International Journal of Islamic and Middle Eastern Finance and Management*, Vol. 1 Iss: 2, pp.132 – 148
- ElKettani.O., (1997), "L'impact de la Zakat sur le développement", papier présenté au Séminaire de l'Institut Islamique de Recherche et de Formation de la Banque Islamique de Développement, Bénin 25-31 Mai 1997.
- ElKettani.O., (1997), "Le rôle du Waqf dans le système économique islamique", papier présenté au Séminaire de l'Institut Islamique de Recherche et de Formation de la Banque Islamique de Développement, Bénin 25-31 Mai 1997.
- Elmelki.A, (2011), " Le Principe De Partage Des Profits Ou Des Pertes Dans Le Cadre Des Banques Islamiques : Illustration Modélisée Des Contrats De Financement Participatifs Moudaraba Et Moucharaka", *Global Journal of Management and Business Research*, Volume 11 Issue 11.
- Faye.M. et Ndiaye.M., (2012), " Les produits financiers islamiques : contribution à la diversification du paysage de la microfinance au Sénégal", Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES).
- Forget. E, (2009), "Le développement durable dans la finance éthique et la finance islamique", *Cahiers de la finance islamique*, N°1, Université de strasbourg.
- Feddad.L., (1997), "Fiqh Al-Zakat : Les biens zakataires", papier présenté au Séminaire de l'Institut Islamique de Recherche et de Formation de la Banque Islamique de Développement, Bénin 25-31 Mai 1997.
- Feddad.L., (1997), "Fiqh Al-Zakat : Les bénéficiaires de la Zakat", papier présenté au Séminaire de l'Institut Islamique de Recherche et de Formation de la Banque Islamique de Développement, Bénin 25-31 Mai 1997.
- Gouil.H. (1999), " Entreprendre en économie sociale : sens des affaires ou affaires de sens ? ", Paris, Liaisons.
- Haugh, H. (2007), "Community-Led Social Venture Creation", *Entrepreneurship: Theory & Practice*, vol. 31, no 2, p.161-182.
- Kahf.M., (1997), "Formes Modernes du Waqf", papier présenté au Séminaire de l'Institut Islamique de Recherche et de Formation de la Banque Islamique de Développement, Bénin 25-31 Mai 1997.
- Khan, M. (1997), "Social Dimensions of Islamic Banks in Theory and Practice," *Islamic Research and Training Institute, Islamic Development Bank*.
- Mair, Johanna, et Ignasi Martí (2006), "Social entrepreneurship research: A source of explanation, prediction, and delight". *Journal of World Business* 41, no 1 (février 2006): 36-44
- Omrane.A. & Fayoll.Al., (2011), "L'entrepreneuriat social et le développement durable : quels modèles d'affaires dans le champ social?", papier présenté lors de la XIXème Conférence de l'AIMS Association Internationale de Management Stratégique, 2-4 Juin 2010 Luxembourg.
- Paradas A., (2007), "Le dirigeant comme levier de la RSE en TPE. Approche exploratoire basée sur l'utilisation de récits et d'une cartographie cognitive", *Revue Internationale PME*, vol. 20, n° 3-4, pp. 43-67.
- Peredo, Ana María, et Murdith McLean (2006), "Social entrepreneurship: A critical review of the concept". *Journal of World Business* 41, no 1 (février 2006): 56-65.
- Saadallah.R., (2012), "Finance islamique et développement", *Cahiers de la finance islamique*, N°3, Université de strasbourg.
- Weerawardena, Jay, et Gillian Sullivan Mort(2006), "Investigating social entrepreneurship: A multidimensional model", *Journal of World Business* 41, no 1 (février 2006): 21-35.
- Wittkowski,D (2012), "Le défi du financement pour les entrepreneurs sociaux dans les pays en développement", *Baromètre de l'entrepreneuriat social*, Convergence 2015, 2ème édition.